

**International Association of Judges 52nd meeting:
Marrakech 11 – 15 Oct 2009
Report to the Central Council of the First Study Commission**

*52ème réunion de l'Union Internationale des Magistrats :
Marrakech 11 au 15 octobre 2009
Rapport au Conseil Central de la 1ere commission d'études*

1. The topic for discussion this year has been: “Ways to identify and classify criteria, objective and subjective, by reference to which the independence of the judiciary may be assessed”. Member associations were asked to produce short reports and we received 31 responses.

Le sujet de discussion cette année était : « Les façons d'identifier et classer les critères, objectifs et subjectifs, par rapport auxquels l'indépendance du pouvoir judiciaire peut être appréciée ». Un questionnaire a été envoyé aux différentes associations membres. Un court rapport leur a été demandé. 31 réponses nous ont été adressées.

2. From these responses the Presidency Committee of the First Study Commission has produced a draft table of the objective and subjective criteria which have been proposed by the associations who have sent in reports. This draft table needs further elaboration and the results from all countries who have submitted reports will have to be confirmed by each one.

Sur la base de ces réponses, le comité de la présidence de la 1ere commission a établi un projet de tableau regroupant les critères objectifs et subjectifs proposés par les associations membres qui ont adressés leurs rapports. Ce projet de tableau nécessite d'être complété et que les différents pays qui ont rempli les questionnaires en vérifient les informations.

3. The Presidency Committee identified six particular topics for discussion as a result of the tabulation of the criteria put forward by member associations. We decided that these topics should be discussed in smaller groups. We divided the Study commission into four groups; one Anglophone; one Francophone; one Hispanophone and one Russophone. This group discussion worked very well and enabled many more colleagues to express views.

Le comité de la présidence a identifié 6 sujets particuliers de discussion sur la base des rapports adressés. Nous avons décidé que ces sujets devaient être discutés en petits groupes. Nous avons divisé la 1ere commission en 4 groupes : l'un anglophone, l'un francophone, l'un hispanophone, l'un russophone. Ces groupes ont très bien travaillé et ont permis à de nombreux collègues de pouvoir exprimer leur point de vue.

4. Because of the large scope of the subject and the variety of opinions, the Commission has yet to come to concrete results other than the most general ones. It is possible to identify criteria, both objective and subjective, by which the independence of the judiciary may be assessed. But more work must be done on classifying them and assessing the importance of individual criteria.

Compte tenu du périmètre très large du sujet et de la variété des opinions, la commission n'est pas en situation à ce jour d'aller au-delà de concepts assez généraux et d'arriver à des résultats concrets. Il a été possible d'identifier des critères objectifs et subjectifs qui permettent d'apprécier si un système judiciaire est indépendant. Mais davantage de travail doit être désormais effectué pour classer ces critères et déterminer l'importance de critères individuels (indépendance interne).

5. It was agreed that further work has to be done on this topic which the First Study Commission regards as of fundamental importance for individual associations and for the International Association of judges as a whole. Therefore, we propose to continue this work in the coming year. We shall finalise the table, adding further suggested criteria to it and refining it.

Il a été décidé qu'un travail complémentaire devait être fait sur ce sujet que la 1ere commission considère comme d'une importance fondamentale pour les associations à titre individuel et pour l'Union Internationale des Magistrats dans son ensemble. C'est pourquoi nous proposons de continuer ce travail l'an prochain. Nous allons finaliser le tableau, en y ajoutant différents critères suggérés au cours des débats et pour en redéfinir certains.

6. Next year we shall concentrate on four particular issues: (a) what are the fundamental criteria, without which it cannot possibly be said that a judiciary is independent; (b) is it desirable to place the criteria in order of importance; (c) if so, what is that order; and (d) should the table be made public?

L'an prochain, nous nous concentrerons sur quatre items particuliers :

- (a) Quels sont les critères fondamentaux, sans lesquels il n'est pas possible de considérer que le système judiciaire est indépendant ?*
- (b) Est-il souhaitable de classer ces différents critères par ordre d'importance ?*
- (c) Si oui, quel pourrait être cet ordre ?*
- (d) Le tableau peut-il être rendu public ?*